



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dons

Question écrite n° 76429

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les donneurs de moelle épinière. À l'occasion d'un don de moelle épinière, le donneur est dans l'obligation de prendre une quinzaine de jours de congés sans solde. De plus, n'étant pas malade, ses frais médicaux ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Or, le corps médical est confronté à un grave déficit de dons de moelle épinière. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encourager les donneurs en leur assurant une couverture médicale et en y appliquant les facilités d'absence accordées aux donneurs de sang.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76429

**Rubrique :** Sang et organes humains

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2005, page 9903